

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 juin 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Convention avec Bordeaux Métropole pour la mise en état correct de l'école élémentaire Léon Blum

Bordeaux Métropole est propriétaire de l'école élémentaire Léon Blum, avenue Jean Zay à Cenon sur la parcelle AN 396 d'une superficie de 4 735 m² (emprise au sol de l'école : 1 326m²).

En application de la délibération n°2019-544 du 27 septembre 2019 du Conseil de Métropole « Politique métropolitaine relative aux groupes scolaires métropolitains et communaux », Bordeaux Métropole et la Ville, d'un commun accord, décident une opération de Mise en État Correct et de transfert immédiat en pleine propriété du groupe scolaire en faveur de la Ville.

Le planning des travaux prévoit un démarrage de l'opération en juillet 2023 et une réception des travaux en mai 2025. Les travaux s'effectuent en site occupé. Des bâtiments modulaires aux dernières normes sont installés dans la cour pour accueillir les élèves le temps des travaux.

La convention présentée en annexe cadre les modalités de l'opération avec Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n° 2019-544 du 27 septembre 2019 de Bordeaux Métropole ;

Vu, la délibération n° 2021-172 du Conseil Municipal de Cenon du 15 décembre 2021 ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la convention relative à la mise en état correct de l'école élémentaire Léon Blum avec Bordeaux Métropole ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en état correct de l'école élémentaire Léon Blum avec Bordeaux Métropole.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230703-2023-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 10/07/2023

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.